

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - Mme HERAULT - Mme HUMBLLOT - M. ROZE - Mme CHOMPRET - Mme BRINGAND - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - Mme MARQUELET - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Absents excusés et procurations : M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT.

Absent(s) : /

Liste des points abordés

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire.

Délibération n°100 : Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes - Communication : Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport d'observations définitives.

Délibération n°101 : 22 Rue des Capucins procédure de référé prévention : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la mise en place de ce référé prévention.

Délibération n°102 : Adhésion au CAUE de la Haute-Marne : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette adhésion.

Délibération n°103 : Aménagement des voiries du centre-ville pour la sécurité routière : Les membres du Conseil Municipal décident par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION d'approuver la présente opération.

Délibération n°104 : Complément de travaux d'urgence sur les voiries du centre-ville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Délibération n°105 : Complément de travaux pour la mise en sécurité du stade Varinot : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'ensemble de ces 2 prestations.

Délibération n°106 : Création d'un poste de chef d'atelier dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise : Les membres du Conseil Municipal décident par 18 voix POUR ; 4 CONTRE et 1 ABSTENTION de créer le poste de chef d'atelier à compter du 1^{er} mars 2025.

Délibération n°107 : Mise à disposition de personnel - Poste marketing territorial promotion du commerce et de l'artisanat et des savoirs faire locaux : Les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR ; 1 CONTRE et 1 ABSTENTION d'approuver la mise à disposition de personnel par le biais d'une convention.

Délibération n°108 : Présentation du rapport annuel de l'activité de la CCBJC suivant CGCT au titre de l'année 2023 : Les membres du Conseil Municipal décident de prendre acte de ce rapport annuel.

Délibération n°109 : Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Marne Amont et de ses affluents : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette adhésion.

Délibération n°110 : Service public d'assainissement collectif - Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de l'agence de l'eau – approbation de la contre-valeur 2025 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la contre-valeur de cette redevance.

Délibération n°111 : Service public d'eau potable - Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable de l'agence de l'eau - approbation de la contre-valeur 2025 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la contre-valeur de cette redevance.

Délibération n°112 : Adhésion à l'association FABLAB du collègue Joseph Cressot : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette adhésion.

Délibération n°113 : Attribution de subvention projet drapeau Lycée Philippe Lebon : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Délibération n°114 : Contrat d'entretien de l'orgue : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ce contrat d'entretien de l'orgue.

Délibération n°115 : Prêt de salles et de matériel pour le festival VoixSi VoixLa 2025 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'accueil de cette manifestation ainsi que le prêt de salles et de matériels.

Délibération n°116 : Recrutement du poste chargé de projet marketing territorial, promotion du commerce, de l'artisanat et des savoirs faire locaux : Les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR ; 1 CONTRE et 1 ABSTENTION d'initier la phase du projet intitulé « recrutement du poste chargé de projet marketing territorial ».

Délibération n°117 : Relevage de l'orgue de l'église de Notre Dame : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette opération.

Délibération n°118 : Amortissements au prorata temporis - virements de crédits : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ces virements.

Délibération n°119 : Avancement de grade par voie de promotion interne - Création d'emploi - Grade attaché territorial et assistant de conservation des bibliothèques : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter la création de ce poste.

Délibération n°120 : Conclusion d'une convention d'occupation domaniale de répéteurs de birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la ville et conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public routier de la ville de Joinville : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver ces 2 conventions.

Délibération n°121 : Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Délibération n°122 : Modification du taux employeur au contrat collectif prévoyance : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver l'augmentation de cette participation à hauteur de 20 euros par agent par mois.

Délibération n°123 : Projet de démolition de 4 logements bâtiment W 8 rue Jean Mermoz en vue de la reconstruction d'une pension de familles : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette démolition.

Délibération n°124 : Convention contrat local d'accompagnement à la scolarité 2024-2027 : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Délibération n°125 : Convention MSA au sein du centre social animations en faveur des seniors : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver cette convention.

Délibération n°126 : Cotisation Fédération des Centres Sociaux de France : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver le versement de cette cotisation.

Délibération n°127 : Ajout - ordre du jour : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour en faveur de Mayotte.

Délibération n°128 : Solidarité avec la population de Mayotte : Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de faire un don à la protection civile en faveur de Mayotte.

Le détail complet des extraits de délibérations est consultable sur le site internet de la ville : <https://mairie-joinville.fr>

**Le Maire,
Bertrand OLLIVIER**

